



Saint-Venant-de-Paquette
Pour sa nature, pour son patrimoine

OFFRE D'EMPLOI : Inspecteur.trice en bâtiments et environnement
pour les Municipalités d'East Hereford et St-Venant-de-Paquette

TÂCHES PRINCIPALES :

- Renseigner les citoyens, les entrepreneurs et toutes autres personnes groupes au sujet des règlements d'urbanisme en vigueur dans l'une ou l'autre des Municipalités, documenter les suivis;
- Voir à l'application de tous les règlements relatifs au zonage, au lotissement, à l'environnement et à la construction ou au Code National du bâtiment et à ses amendements, ou à toutes autres exigences ou règlements de la municipalité;
- Émettre les permis relatifs à ses fonctions en respectant les normes et règlements en vigueur, s'assurer que les propriétaires exécutant des travaux sur leur propriété sont munis d'un permis municipal, faire les suivis, s'assurer que tous les documents et certificats relatifs aux dossiers soient annexés aux dossiers clients;
- Faire les inspections et les vérifications préalables à l'émission des permis;
- Recevoir et enregistrer les plaintes, faire le suivi, préparer les rapports, formuler des recommandations concernant l'application des règlements d'urbanismes et de nuisances publiques;
- Aviser, par écrit, le propriétaire ou l'entrepreneur qui enfreint les dispositions des règlements municipaux et prendre les procédures nécessaires pour la constitution des dossiers;
- Arrêter les travaux lorsqu'ils ne sont pas conformes aux règlements et faire enquête dans tous les cas d'infraction
- Assurer la protection des zones inondables et contrôle l'aménagement des berges;
- Coordonner les activités du comité consultatif d'urbanisme, préparer les dossiers, convoquer les membres et assurer le suivi des décisions. Agir à titre de secrétaire du CCU et rédiger les procès-verbaux et les projets de résolution pour le conseil pour les dossiers du CCU;
- Participer à la préparation de nouveaux projets de règlements et mettre à jour les règlements d'urbanisme sur demande;
- Préparer les dossiers et témoigner à la Cour lors d'infractions aux règlements non corrigés dans les délais accordés;
- Assigner les numéros civiques.
- Voir à l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Faire l'analyse et émettre les permis relatifs aux installations septiques.

Sous l'autorité de la direction générale, le (la) titulaire du poste aura comme principales responsabilités d'assurer l'application des lois et règlements relatifs au développement et à la planification du territoire ainsi qu'à l'application du règlement sur les nuisances publiques, pour chacune des deux Municipalités.

Prière de faire parvenir votre CV ou offre de services à l'une des deux Municipalités, ceux-ci seront traités conjointement par La Municipalité d'East Hereford et St-Venant-de Paquette.

East Hereford : direction@easthereford.ca 819-844-2463

St-Venant-de-Paquette : stvenant@axion.ca 819-658-1093
